



Mécanismes de participation des jeunes et des enfants

La plupart des politiques publiques élaborées au niveau national voire même à l'échelle internationale sont largement dominées par les perspectives et les intérêts des citoyens adultes, souvent sans tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques aux jeunes. Or il est difficile d'accepter aujourd'hui que ces jeunes, qui seront les adultes de demain et qui de plus représentent la catégorie sociale dominante sur le plan démographique, restent peu ou non impliqués dans la vie sociale et politique de leur Commune. Plusieurs mécanismes peuvent être mis en place comme celui des conseils des jeunes ou encore des enfants, facilitant ainsi leur implication dans la gestion des affaires locales.



LES BÉNÉFICES



Optimisation de l'action communale

- Meilleur ciblage des besoins spécifiques aux enfants et aux jeunes.
- Identification de solutions créatives et innovantes favorisant la liberté d'expression et d'imagination des jeunes citoyens.



Sociaux

- Implication plus active des jeunes dans la vie politique de leur Commune.
- Promotion d'une culture de responsabilité, de citoyenneté chez les enfants et les jeunes.
- Contribution à l'éducation sociale et politique des jeunes citoyens : compétences de débat, de communication, de négociation et de prise de décision individuelle et collective.

LES COMMUNES MAROCAINES DÉJÀ ENGAGÉES

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Depuis 2014, la Commune de Tétouan fait participer ses jeunes de 18 à 30 ans aux affaires locales, par le biais du CMJ qui leur offre la possibilité d'organiser et de proposer différentes activités (sociales, culturelles, sportives...). Environ 411 candidats se sont présentés aux premières élections, lesquelles se sont soldées par la constitution du premier Conseil composé de 55 membres, dont 28 jeunes filles. Au cours de ce premier mandat, les jeunes ont expérimenté l'« exercice » des élections démocratiques afin de constituer le bureau exécutif et se sont activement engagés dans la vie politique locale.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Depuis 2012, le CME en tant qu'organe consultatif rattaché à la Commune de Tétouan, a été institué pour officialiser la participation des enfants de moins de 18 ans à la prise de décisions au niveau communal. Cette première expérience a permis d'établir la légitimité des membres du CME comme représentants des enfants de Tétouan au niveau national. L'exemple le plus significatif a été la contribution du CME aux travaux de préparation d'une politique intégrée de protection des enfants, à l'initiative du « Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et de Développement Social » à Rabat.



CONTACT

Amina Ben Abdelwahab, Vice-présidente déléguée à la démocratie
www.tetouan.ma



COMMENT FAIRE ?

1. Discussion et validation des mécanismes de participation des enfants et des jeunes

- › Valider en Conseil Communal le mécanisme de participation retenu et son processus de mise en place.
- › Constituer une équipe de mise en œuvre technique.

2. Identification des jeunes volontaires et élections des Conseils

- › Mettre en place une stratégie de communication.
- › Organiser des ateliers publics de consultation et sensibilisation (jeunes, enfants et associations locales).
- › Élaborer une charte de fonctionnement.
- › Préparer le déroulement des élections.

3. Fonctionnement et déroulement des travaux des Conseils

- › Planifier des réunions d'échanges entre les Conseils élus et la Commune.
- › Identifier avec le Conseil communal les priorités d'intervention à décliner en plan d'action et assurer les ressources nécessaires pour les actions planifiées.

4. Suivi et évaluation

- › Assurer un suivi régulier des activités des Conseils, évaluer et apporter les améliorations nécessaires.

1

Décision du Conseil Communal

2

Consultation des jeunes et des enfants et choix du mécanisme

3

Election des membres

4

Planification

5

Mise en œuvre

6

Suivi et évaluation



Point de départ

- › Volonté du Conseil de la Commune de créer une dynamique facilitant la participation des jeunes et des enfants.
- › Organiser des sessions de sensibilisation sur l'importance de la participation des jeunes et des enfants aux affaires locales.
- › Désigner une équipe en charge d'élaborer et mettre en œuvre le processus de mise en place des mécanismes de participation.



Défis à relever

- › Assurer une participation et une implication active des jeunes élus dans les Conseils.
- › Encourager une autonomie relative au fonctionnement des Conseils et du choix concerté des priorités.
- › Garantir une bonne représentativité de toutes les catégories sociales.
- › Permettre aux membres d'exprimer leurs idées indépendamment des idées et des positions politiques de leurs pairs.
- › Mettre en œuvre les recommandations adoptées par les Conseils des jeunes et des enfants.



Conseils pratiques

- › Créer un Conseil municipal des enfants indépendant de celui des jeunes et leur assurer des ressources financières.
- › Renforcer les capacités des jeunes élus pour mener à bien leur mandat
- › Développer des mécanismes de suivi au sein de la Commune.
- › Veiller à ce que toutes les procédures de protection, de santé et de sécurité des activités, consentement parental soient en place avant et pendant les différentes activités.

CoMun – coopération municipale

Gouvernance locale et participative au Maghreb

CoMun est un programme régional pour le développement urbain et la gouvernance locale mis en œuvre par la Direction générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le compte du Gouvernement fédéral allemand. Ce programme contribue au processus de décentralisation ainsi qu'à la mise en place de structures participatives au Maroc.

PLUS D'INFOS

- Guide « Kolna Baladiya » : www.co-mun.net/tunisie/promotion-des-jeunes/participation-des-jeunes
- Etat des lieux des approches participatives REMAGP: www.co-mun.net/maroc/les-reseaux-thematiques/remagp-gouvernance-participative/etat-des-lieux-et-benchmarking

